



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.3/2005/9  
7 avril 2005

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES  
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME  
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET  
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du transport des  
marchandises dangereuses

Vingt-septième session, 4-8 juillet 2005  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

PROPOSITIONS DIVERSES D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE

Dispositions concernant la sûreté (chapitre 1.4)  
Adjonction à la liste des marchandises dangereuses à haut risque

Communication de l'expert du Royaume-Uni

1. L'expert du Royaume-Uni appelle l'attention du Sous-Comité sur l'omission, dans la liste des marchandises dangereuses à haut risque au chapitre 1.4 du Règlement type, du n° ONU 3375 NITRATE D'AMMONIUM EN ÉMULSION, SUSPENSION ou GEL, servant à la fabrication d'explosifs de mine.
2. Le Sous-Comité sera sensible au fait que cette matière est potentiellement explosible et nécessite déjà l'agrément de l'autorité compétente pour être transportée en colis, en GRV ou en citernes mobiles.
3. Des matières susceptibles de relever du n° ONU 3375 ont été impliquées au cours des 15 dernières années dans un certain nombre d'incidents, tant pendant le transport que lors de l'entreposage. L'expert du Royaume-Uni croit savoir qu'un accident où était impliquée une telle matière s'est produit l'an dernier dans la Fédération de Russie, lorsqu'un camion mélangeur transportant 12 à 15 tonnes d'ENA a pris feu. L'équipage avait employé l'agent de dégazage (utilisé pour sensibiliser la matière servant à la fabrication des explosifs) pour rincer la tuyauterie

de livraison. Le pneu du véhicule avait pris feu et, environ 40 minutes plus tard, près de 8 tonnes de matières ont explosé. Comme les engrais au nitrate d'ammonium, les ENA peuvent exploser sous l'action d'un déclencheur explosif de dimension appropriée et provoquer des dégâts comparables à ceux des explosifs nitrate-fioul; les fichiers de photographies joints illustrent un accident qui s'est produit à Walden au Canada le 5 août 1998, où étaient impliquées 13 tonnes d'explosifs nitrate-fioul et environ 5 tonnes d'autres explosifs.

4. L'expert du Royaume-Uni est d'avis qu'en raison de ce risque il convient d'ajouter le n° ONU 3375 dans le tableau 1.4.1, puisque, comme pour le nitrate d'ammonium, il pourrait en être fait un mauvais usage à des fins terroristes (voir l'introduction du tableau 1.4.1).

#### 5. **Proposition**

Dans le tableau 1.4.1, modifier comme suit la rubrique relative à la division 5.1:

«Division 5.1: perchlorates, nitrate d'ammonium et engrais au nitrate d'ammonium, nitrate d'ammonium en émulsion, en suspension ou en gel, en vrac».

\* \* \*

Annexe



-----